

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 NOVEMBRE

CONSPIRATION OPPORTUNISTE

On sait que tout le parti opportuniste, sauf M. de Freycinet peut-être, parce que M. de Freycinet n'aime pas les hommes plus intelligents que lui, on sait, disons-nous, que tout le parti opportuniste n'a jamais pu se consoler de voir M. Jules Ferry rester par terre à la suite de la grande bataille électorale de 1889.

Une occasion se présente de hisser de nouveau cet éminent personnage sur un cheval parlementaire, et n'ayant pu en faire un député, on va essayer d'en faire un sénateur.

Le collège sénatorial des Vosges, scrupuleusement sondé et circonvenu, serait, dit-on, prêt à donner au parti opportuniste et à M. Jules Ferry cette revanche.

Tout porte à croire, par conséquent, que le rival et héritier de feu Gambetta va rentrer en scène.

Or, il ne s'agit pas d'une simple rentrée dans le sein des représentants du pays ; il s'agit, pour l'homme des petits paquets tonkinois, de sauter d'un bond sur un nouveau piédestal.

Il paraît que M. Le Royer, président actuel du Sénat, se fait très vieux tellement qu'il songerait à se retirer à la fois de la présidence et du Sénat... pour laisser le fauteuil à M. Jules Ferry.

Dans la main habile de l'ancien ministre, le Sénat deviendrait, dit-on encore, une Chambre vraiment haute et avec laquelle le Palais-Bourbon serait obligé de compter plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Ce serait du Sénat que viendrait désormais la lumière.

Et, pour achever l'évolution opportuniste, M. Jules Ferry se laisserait finalement charger à la suite d'une crise ministérielle inévitable, de la constitution d'un cabinet modèle dont il serait naturellement le chef.

Tel est le grand événement qui nous est annoncé pour le début de la session parlementaire de 1891.

A LA CHAMBRE

Les distributions se suivent et ne se ressemblent pas. Celle d'avant-hier était considérable, celle d'hier était insignifiante, sauf, comme à chaque réunion de la Chambre, une vingtaine d'amendements au tarif général des douanes : c'est la moyenne habituelle.

C'était, cette fois, le tour de tribune de M. Barbey. Le ministre a commencé d'assez bonne heure un très long discours. Il a d'abord étalé devant lui de nombreuses notes et de volumineux rapports : en aurait-il pour toute la séance ? Perspective menaçante, car le ministre parle d'une voix sourde et on l'entend, par suite, fort mal.

Il a d'abord essayer de prouver que, proportions gardées, la France ne dépense pas plus pour la marine que les autres puissances européennes, et que les résultats obtenus sont des plus satisfaisants.

Il est entré à ce sujet dans des détails interminables et techniques, puis il a contesté les

allégations portées avant-hier à la tribune par M. l'amiral Vallon.

De nouveaux crédits sont devenus nécessaires pour remplacer des types de navires usés ou dont le modèle n'est plus conforme aux exigences de la guerre contemporaine.

Après avoir examiné la situation des ports et des arsenaux qu'il a estimée satisfaisante (naturellement), M. Barbey a traité la question de comptabilité générale qui a une si grande importance.

Là aussi, il pense que tout est pour le mieux dans le meilleur des ministères.

A quatre heures et demie, M. Barbey a terminé son plaidoyer *pro domo*. Il a été assez applaudi sur les bancs du centre.

M. Camille Dreyfus a déposé immédiatement un projet de résolution tendant à nommer une Commission chargée de l'étude des réformes maritimes. Là-dessus, tumulte. M. Barbey a déclaré repousser le projet dont la discussion a été renvoyée à la suite du budget de la marine.

INFORMATIONS

LE PROCHAIN EMPRUNT

On recommence à s'occuper dans le monde financier de la date de l'emprunt.

Certains journaux ont même annoncé qu'on n'attendrait vraisemblablement pas le vote du Sénat pour annoncer l'émission publique, qui aurait lieu du 5 au 10 décembre.

Plusieurs banquiers sont allés trouver M. Rouvier et lui ont demandé ce qu'il y avait de vrai dans cette information.

M. Rouvier leur a répondu que l'emprunt aurait lieu du 1<sup>er</sup> au 15 janvier, si, — comme il n'en doute pas, — les Chambres le votaient avant leur séparation.

LE PARI MUTUEL

Les ministres de l'agriculture et de l'intérieur ont eu des entrevues cette semaine au sujet de la question du pari mutuel.

M. Develle, ministre de l'agriculture, va constituer prochainement une commission qui sera chargée d'étudier la réglementation définitive du pari mutuel sur les champs de course.

La nouvelle réglementation serait appliquée à l'occasion des courses du printemps prochain.

SÉMINARISTES HÉROS

Parlant de la loi du « Sac au dos, les curés », un député républicain disait avant-hier : « Je commence à croire que nous avons fait un pas de clerc. »

Pour notre part, nous n'en avons jamais douté ; et dès le premier jour nous augurons de cette loi imbécile, stupidement persécutrice, des résultats excellents, diamétralement contraires à ceux qu'en attendaient les Leconte (d'Indre) et autres jobards plus ou moins parlementaires.

Ces députés vous ont tout à fait l'air d'une poule qui a couvé un canard.

La sympathie publique entoure les jeunes gens que la caserne enlève au séminaire ; chefs et camarades les accueillent avec le sentiment de « la noblesse de leur état de soldat »

comme a dit bellement, bien françaisement l'illustre général de Négrier. Les vocations religieuses ne souffriront pas de ce stage militaire, et les curés de demain ne seront pas entourés de moins de confiante déférence parce qu'ils auront porté l'uniforme, le sac et le fusil, bien au contraire. Si quelque séminariste prend goût au métier des armes, tant mieux pour l'armée.

RETOUR DU COMTE DE PARIS ET DU DUC D'ORLÉANS

Un des passagers du paquebot *Silvia*, qui est entré dans la Mersey dimanche matin, ayant à bord M. le Comte de Paris, son fils et leur suite, a rendu hommage aux aimables qualités des illustres voyageurs. Le duc d'Orléans s'est fait aimer de tout le monde à bord par son affabilité et son entrain. Dans une conversation particulière, le Prince a donné quelques détails intéressants sur sa captivité.

Il a exprimé à son interlocuteur son vif désir de revoir la France avec son père ; il a ajouté que, comme Français, ayant au cœur l'amour de son pays, il ne voyait pas pourquoi il lui serait interdit de servir dans l'armée. Le Prince se loue beaucoup de l'accueil que son auguste père et lui ont reçu en Amérique, surtout de la part des Canadiens français.

Avant de se disperser, les passagers du *Silvia* saluèrent d'acclamations enthousiastes le Comte de Paris et le duc d'Orléans.

LA DUCHESSE DE MALAKOFF

Nous avons annoncé avant-hier la mort de M<sup>me</sup> la maréchale Pélissier, veuve du maréchal duc de Malakoff, sénateur de l'Empire.

D'origine espagnole et d'une grande beauté, la maréchale Pélissier était une des amies d'enfance de l'impératrice Eugénie. Venue en France après elle, elle épousa, en 1838, le vainqueur de Malakoff ; elle avait à peine 48 ans et lui 62 ans. Ce mariage fit quelque tapage à l'époque.

Depuis 1862, la maréchale était veuve et vivait avec sa fille unique, la comtesse Zamoïska.

Elle était grand-croix de l'ordre de Marie-Louise.

Il y a quelques années, la maréchale avait eu la douleur de perdre sa mère dans une collision de chemin de fer qui amena l'incendie d'un train. Elle retrouva, au milieu des décombres, le corps carbonisé de la marquise, et ne put le reconnaître qu'à sa montre, le seul objet que le feu eut épargné.

Les obsèques de la maréchale ont eu lieu aujourd'hui, à midi, à Saint-Thomas d'Aquin. L'inhumation a été faite au Père-Lachaise.

Le tombeau du maréchal Pélissier, duc de Malakoff, est aux Invalides.

Ajoutons qu'il ne reste plus qu'une seule maréchale, M<sup>me</sup> de Mac-Mahon.

Discours du cardinal Lavigerie

Mercredi 12 novembre, à la résidence archiépiscopale de Saint-Eugène, un déjeuner a été offert par le cardinal Lavigerie à l'état-major de l'escadre de la Méditerranée.

Les officiers de la flotte étaient au nombre

de quarante, ayant à leur tête les vice-amiraux Duperré et Alquier, les contre-amiraux O'Neill et Auger-Dufresse.

A la fin du repas, le cardinal Lavigerie a prononcé un toast qui a produit une impression profonde et auquel on attache ici une véritable portée politique, en raison de la situation personnelle de l'orateur.

Les feuilles de Gauche ne manqueront pas d'exagérer la signification de ce document.

M<sup>sr</sup> Lavigerie a toujours envisagé la politique au seul point de vue de l'influence immédiate qu'elle pouvait exercer sur le succès de ses œuvres diocésaines et de sa grandiose entreprise de l'extinction de l'esclavage africain.

Son adhésion ou, pour employer un terme dont il se sert lui-même, sa « résignation » à la forme républicaine n'est pas nouvelle. Il l'avait manifestée en de précédentes circonstances.

C'est une opinion personnelle que l'illustre cardinal exprime lorsqu'il déclare qu'« en dehors de cette résignation, rien n'est possible ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même ».

Mais exprimerait-il, en ces termes, l'opinion de plusieurs et même d'un grand nombre, nous n'en serions pas émus davantage ; car, en une semblable matière, toutes les opinions sont libres, et il est loisible à chacun de nous de remplir, selon les inspirations de sa conscience, ses devoirs de citoyen français.

C'est, d'ailleurs, ce que l'éminent archevêque proclame lui-même en constatant que l'Eglise « ne nous demande de renoncer ni au souvenir des gloires du passé, ni aux *sentiments de fidélité* et de reconnaissance qui honorent tous les hommes ».

« Quand la volonté d'un peuple, ajoute M<sup>sr</sup> Lavigerie, s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ; lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme gouvernementale ;

« Le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie.

« C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est ce que je souhaite de voir enseigner en France par tout notre clergé, et, en parlant ainsi, je suis certain de n'être point désavoué par aucune voix autorisée. »

Un pareil désaveu serait injustifiable.

Il est, en effet, évident que lorsqu'un peuple s'est prononcé en faveur d'un régime de gouvernement conforme aux principes nécessaires à l'existence des nations chrétiennes et civilisées, c'est-à-dire conforme aux exigences de la nature, aux principes du droit et de la justice, ce régime s'impose à l'adhésion sans arrière-pensée de tout bon chrétien et de tout bon citoyen.

Cette doctrine, qui est celle de l'Église, est la doctrine de la légitimité.

Or, la République française remplit-elle ces deux conditions d'être en soi conforme aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et d'être réellement voulue par le pays ?

Elle repose tout entière, au contraire, sur des principes révolutionnaires, c'est-à-dire antichrétiens; sur des principes hautement condamnés par l'Église, notamment sur le principe de la Souveraineté absolue du Peuple.

Elle est antichrétienne par son origine, par ses principes, par ses doctrines, par son tempérament, par ses traditions et par ses œuvres.

La volonté du Peuple ne saurait l'empêcher d'être telle; elle ne pourrait lui donner ce qu'elle n'a pas et ne peut avoir; elle ne pourrait la légitimer.

Mais est-il bien établi que la République soit réellement voulue par la France? Qu'on supprime l'intervention administrative, l'intimidation, la corruption et la fraude électorales; qu'on interroge, d'autre part, cette grande masse de la population à laquelle est interdit l'accès des urnes, on verra si le régime actuel est le produit sincère de la volonté nationale.

M<sup>r</sup> Lavignier a fait apparaître les raisons qui doivent éloigner les conservateurs de la République.

Pourquoi entrions-nous « dans l'édifice lui-même pour en soutenir les colonnes » ?

Nous voulons la ruine de l'édifice républicain parce que nous voulons le salut de la France chrétienne.

Et nous n'envions pas le sort de Samson.

## ÉTRANGER

### AFFAIRE DÉROULÈDE-LAGUERRE

Charleroi, 13 novembre.

Le procès intenté à MM. Déroulède et Laguerre, en raison de leur duel, viendra probablement samedi en police correctionnelle.

### LA RÉGENCE EN HOLLANDE

La Haye, 14 novembre.

Les deux Chambres, réunies en séance plénière, ont adopté, à l'unanimité, le projet nommant la reine régente.

### LE TRAITEMENT DE LA PHTISIE

La grande nouvelle du jour, c'est que M. Koch va faire connaître le remède qu'il aurait trouvé pour guérir la phthisie et plusieurs autres maladies infectieuses.

Il pratiquera lui-même, en personne, aidé de quelques confrères, à l'hôpital de la Charité, à Berlin. Les étrangers seront admis à se faire soigner, moyennant une rétribution.

Attendons et espérons.

Peut-être Koch n'a-t-il pas découvert le merveilleux élixir, mais ses recherches peuvent être de nature à mettre sur la voie du véritable antidote.

La *Gazette médicale* de Berlin a publié hier un article du docteur Koch concluant à l'efficacité de son remède pour guérir la phthisie à son début.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 novembre 1890.

Le marché très ferme au début subit en clôture le contre-coup de la baisse de Londres. Le 3 0/0 fait 94.97; le 4 1/2 0/0 103.40.

Le Crédit Foncier conserve un bon courant d'affaires à 1,290. Les obligations foncières et communales 3 0/0 sont recherchées à des prix variant, suivant les émissions, de 460 à 470. Ces titres, remboursables à 500 fr., rapportent comme les obligations des chemins de fer un intérêt annuel de 15 francs. Elles ont en plus les chances de lots qui constituent une supériorité universellement appréciée aujourd'hui.

La Banque de Paris est bien tenue entre 877 à 880.

La Banque d'Escompte est demandée au comptant à 580.

Le Crédit Lyonnais consolide son avance à 813.

Le Crédit Mobilier progresse à 438.75.

Le 22 novembre courant s'ouvrira aux guichets de la Société Générale l'émission de 50,000 obligations 5 0/0 de la Compagnie des Chemins de fer sud-ouest Brésiliens. Les cours actuels des obligations de Chemins de fer Brésiliens, tant à Londres qu'à Paris, ressortent en général à 101 0/0, fournissant ainsi un rendement moyen de 4.95 0/0. Les obligations actuellement offertes au public au taux de 85.25 0/0 les libérées (prix d'émission 426.25) procurent un revenu de 5.86 0/0. Elles sont donc plus avantageuses que les autres.

Les Etablissements Eiffel s'échangent activement de 565 à 570.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine a des demandes à 35. Nous ferons l'historique de la valeur de ces mines.

Les Chemins Economiques font 410.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

#### CRISE MUNICIPALE

M. Combiar, maire de Saumur, humilié dans la séance de mardi, aurait voulu, paraît-il, donner sa démission.

Il est certain qu'il a dû être pénible à M. Combiar d'être ainsi apostrophé par un égal, et de s'entendre reprocher, sans aucune périphrased, d'avoir tourné comme une girouette à propos du traité avec M. le Principal du collège.

Et d'un !

Puis, de voir ce même collègue dire en pleine séance, et en présence du public, que, maire, il recevait l'ordre de la Loge, que les affaires municipales étaient élucidées dans ce milieu et

que, sans crainte de se déjuger, il se soumettait aux décisions des Frères.

Et de deux !

Le maire aurait donc convoqué ses collègues avant-hier dans son cabinet pour leur faire part de sa résolution bien irrévocable de se retirer.

M. le Préfet de Maine-et-Loire s'est trouvé juste à point (!) dans la nécessité de venir à Saumur ce même jour et aurait assisté avec M. le Sous-Préfet à cette séance intime.

Les 2 hazards font de ces coups surprenants !

Chacun a fait valoir ses considérations d'ordres divers; puis on en est venu aux sollicitations. Ne pouvant rien obtenir, tout le Conseil aurait voulu suivre dans la retraite son chef de file. Il a fallu les instances des autorités supérieures, on peut croire aussi les ordres de la Loge, pour que M. Combiar, changeant de nouveau d'avis, se rendit aux bonnes raisons pour remettre dans sa poche sa lettre de démission. Tous les collègues, l'âme soulagée, ont renoncé presto à leur projet de retraite.

C'est égal, voilà un coup porté à son prestige. Il reste acquis en outre que certaines questions municipales sont traitées et tranchées en dehors du Conseil.

On pouvait le supposer: aujourd'hui les électeurs en ont la certitude. A quoi servent donc nos mandataires ?

Voici en quels termes le *Courrier* parle de la visite de M. le préfet dans notre ville :

M. Ligier, préfet de Maine-et-Loire, était hier en visite à Saumur. Arrivé la veille au soir, il a assisté à la représentation des *Misérables* avec son chef de cabinet et M. le Sous-Préfet.

Hier matin, M. le Préfet a visité le Jardin des Plantes et les collèges. Il était accompagné de son chef de cabinet, de M. le Sous-Préfet, de M. Combiar, maire, et de M. Poitevin, adjoint.

Après un déjeuner à la Sous-Préfecture, auquel maire et adjoint ont pris part, M. le Préfet a visité, dans la soirée, les écoles communales.

#### NÉCROLOGIE

M. Ernest Thoreau, négociant, ancien juge et président du tribunal de commerce de Saumur, a été enlevé hier à l'affection de sa famille, emporté par une congestion qui s'est prolongée pendant vingt-quatre heures.

M. Thoreau était justement aimé et estimé dans notre ville et même dans toute la région. Intelligence supérieure, esprit juste et conciliant, remarquable par la sagacité de ses jugements, il avait créé, pour la laisser à ses fils, une maison de commerce jouissant en France et à l'étranger d'une réputation d'honorabilité exceptionnelle. Tous ceux qui ont été en rapport avec lui n'ont eu qu'à se féliciter de ses relations toujours cordiales qui devenaient

presque intimes. Dévoué à son pays, M. Thoreau s'était appliqué à présenter les produits du Saumurois sous leur véritable nom d'origine et a contribué à faire apprécier au loin les productions de notre contrée.

Il était membre de la Chambre consultative des arts et manufactures de Maine-et-Loire et de la Chambre de commerce d'Angers.

M. Thoreau, excellent père de famille, était très dévoué aux idées religieuses et conservatrices; il emporte les regrets de ses nombreux amis.

Que sa famille si cruellement frappée dans ses affections les plus chères veuille bien agréer nos sentiments de sympathique condoléance.

## SYNDICAT DES CULTIVATEURS

Du canton Nord-Est de l'arrondissement de Saumur

On nous prie de publier la lettre suivante, adressée aux propriétaires de vignes d'Allonnes, Russé, Varennes, La Breille, Braia, Neuillé et Vivy :

« Allonnes, le 10 novembre 1890.

Monsieur, » Le phylloxéra poursuit sa marche, et les vignobles du canton Nord-Est, que l'on croyait indemnes, sont aussi attaqués. La présence de l'insecte est malheureusement prouvée dans une vigne de plantation récente située dans la commune de Varennes-sous-Montsoreau.

Il est à craindre de voir les cépages français des vignobles de notre canton succomber dans un temps peut-être très court. Faut-il s'abandonner au découragement, et attendre, sans lutter, la ruine de nos vignobles? Les membres du bureau du Syndicat des cultivateurs du canton Nord-Est ne le pensent pas. Forts des renseignements encourageants puisés dans la mission de M. le professeur Viala, ils ont décidé la création et l'organisation d'une pépinière cantonale.

Dans cette pépinière, dirigée par un spécialiste, seront étudiés: l'adaptation au sol de notre canton des meilleurs cépages américains, et le greffage de ces cépages en vignes françaises.

Les habitants du canton pourront y puiser, avec la certitude d'avoir de bonnes variétés, bien affirmées, bien appropriées à leur sol, les plants dont ils auront besoin pour la reconstruction des vignobles, soit en boutures ou plants racinés, soit en plants greffés.

Mais pour arriver utilement à ce but, avant de procéder à l'installation de cette pépinière, il nous faut d'abord connaître la nature du sol et du sous-sol de la plupart des vignobles du canton, et pour cela multiplier les points d'examen.

M. A. Bouchard, délégué départemental au service du phylloxéra, a bien voulu nous apporter en cette circonstance l'appui de son savoir et de son expérience; l'examen du sol sera fait par ses soins.

## 53 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### MOEURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

De l'autre côté de la passe, le cotre du père Toulfran, portant Pierre L'Olonois et ses deux amis, sortait de l'anse du Grand-Bouf pour gagner par le plus court les Houguenants.

— Il y aura tempête ce soir, dit sentencieusement l'ancien pilote, qui attachait un œil de méfiance sur la surface noire et troublée de l'Océan.

En effet, l'eau se faisait plus dense. Elle roulait des ténèbres dans ses glauques profondeurs, comme on en voit dans des yeux où la colère s'amasse. Et, comme le faisait remarquer Yvon, c'était une eau « mauvaise », car chacun sait que la vague qui ne s'arrondit pas sous l'étrave, qui la heurte comme de méchant humeur, qui a l'air de s'en écarter avec dédain, est une vague aux intentions perfides. Elle cache son jeu, ne se montre que

maussade au premier abord, parce qu'elle se réserve de se gonfler tout à coup, sans qu'on l'attende, et de broyer sous son premier assaut les barques assez imprudentes pour l'affronter.

— Heureusement, prononça derechef le patron, que nous n'avons pas bien loin à aller et que le ciel n'a pas encore donné le mot à la mer.

Il leva les yeux et inspecta l'horizon.

— Tonnerre ! peste-t-il, ça pourrait bien éclater avant longtemps. Et tant pis alors pour ceux qui ne seront pas rentrés.

On eût dit qu'il évoquait lui-même la tourmente. Maintenant les nuages blancs remontaient au zénith, très vite. Derrière eux venaient d'autres nuées, grises et cuivrées, celles-là, au ventre renflé, à l'allure pesante. Tout au bout de l'horizon, elles paraissaient se coucher sur l'Océan, tant on sentait qu'elles en déprimaient la surface huileuse. En même temps des bateaux de pêche en retard se hâtaient de fuir sous le vent, regagnant la côte par le plus court. Il était patent que le bonhomme ne s'était pas trompé et que l'on assisterait sous peu à l'un de ces coups de vent de Norouât qui retournent les flots de la Manche.

— Diable ! dit Madeuc entre ses dents, — il ne fera pas bon dans les passes ce soir !

La navigation devenait très dure, le cotre fatiguait énormément. En délai ordinaire, il ne faut pas un quart d'heure pour aller du Grand-Bouf aux Houguenants, le vent étant large. Il y avait dix minutes d'écoulées, et l'on n'était pas à mi-chemin. Des chocs secs, claquant comme des gifles, faisaient tanguer à plaisir l'embarcation.

Brusquement, Le Tianek mit la main sous ses yeux et jeta un cri :

— Ho ! ho ! un homme qui se noie !

Tous suivirent des yeux la direction qu'indiquait le doigt de l'officier. A cent brasses à peine, un homme se débattait vainement contre la lame. Le courant que le cotre avait sur le nez l'avait saisi et le ballottait, un remous le faisait tourner. L'homme paraissait à bout de forces. D'un instant à l'autre, il allait couler à pic.

A la même distance, par delà le baigneur en détresse, une autre barque se montrait, fort mal gouvernée par son équipage. Deux hommes éperdus, affolés, la montaient. Leurs bras, désespérément agités, multipliaient les signaux, indiquant qu'eux-mêmes, emportés

par le tourbillon et ne sachant plus que faire, n'étaient pas à même de porter utilement secours au malheureux qui se noyait sous leurs yeux.

Jean laissa porter. Une poussée de vent fit franchir, d'un bond, au cotre, la distance qui le séparait du baigneur en danger.

— Voilà mon affaire, s'écria Pierre, qui venait de dénouer vareuse et chemise, je vais essayer de le tirer de là.

— A moi ! appela l'homme, dont le flot emplit la bouche et les yeux.

Et il cessa de lutter, se laissant aller. Mais au moment même où il allait disparaître dans le gouffre, Pierre avait pris son élan pour se jeter à la mer.

Tout à coup, un rugissement éclata dans sa gorge. Il se rejeta violemment en arrière, comme s'il eût touché la froide et visqueuse masse d'un reptile. Il porta la main à ses yeux comme pour écarter un cauchemar.

Lorsque le baigneur avait clamé son dernier appel, son visage était nettement apparu, et l'Olonois, frémissant de colère, avait reconnu dans cet homme précisément celui qu'il allait chercher, ce Paul Hantfrion, l'insulteur de Jeanne.

« Nous pensons, Monsieur, que vous voudrez aussi concourir à cette œuvre d'intérêt général en nous permettant l'accès de vos vignes, ou en engageant vos voisins à nous en permettre l'accès.

« Il vous suffira de préparer dans votre vigne, autant que possible sur le bord d'un chemin abordable aux voitures, le temps que nous accorde M. Bouchard étant mesurée, une tranchée de 2 mètres de long sur 1 mètre de large et 0<sup>m</sup>60 de profondeur, et de vouloir bien nous prévenir de votre désir de nous aider dans le but que nous poursuivons.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

« Le Secrétaire, » Le Président,  
» POTTIER. » DENIAU. »

M. Bouchard suivra l'itinéraire suivant :

1<sup>re</sup> JOURNÉE. — Le dimanche 23 novembre. — Allonnes, canton de Recouvrance, la Godinière, le Bellay, la Vende, retour à Allonnes par les Landes et le Cimetière. — Après-midi, Russé, Varennes, la Chaussée, retour à Allonnes.

2<sup>e</sup> JOURNÉE. — Le lundi 24 novembre. — La Breille et les Loges par l'étang du Bellay, et la Poitevine, Brain. — Après-midi, Neuillé et Vivy.

#### MUSIQUE MUNICIPALE.

Nous rappelons que demain dimanche, à 8 heures du soir, aura lieu au Théâtre le Concert donné par la Musique Municipale de Saumur. Le programme a été publié dans notre numéro d'avant-hier.

#### CONSEIL DE GUERRE DE TOURS

Séance du 13 novembre

#### UN OFFICIER DÉSERTEUR

Une triste affaire était appelée devant le conseil de guerre; c'était celle d'un officier déserteur.

L'accusé, le nommé Deckert (Henri-Charles-Ferdinand), âgé de 22 ans, sous-lieutenant, élève à l'École de cavalerie de Saumur, ne répond pas à l'appel de son nom.

Voici les faits qui lui sont reprochés :

Le 4<sup>er</sup> octobre 1890, Deckert, à sa sortie de l'École spéciale de Saint-Cyr, entra à l'École de Saumur.

Le 11 juillet dernier, M. le capitaine adjudant-major Cornélis était averti par le médecin-major que Deckert, malade à la chambre, n'était pas à son domicile; le lit n'avait pas été défait et le sous-lieutenant n'avait pas couché à la caserne.

Il fut porté manquant et il n'a plus reparu depuis cette époque.

Au mois d'août, sa présence est signalée à Bruxelles; il va même porter une plainte, pour un vol dont il aurait été victime, à l'ambassade française.

Le hasard, ironique et railleur, lui aplanissait les voies. Il n'avait plus à songer au duel. N'était-ce pas Dieu, en effet, qui avait disposé toutes choses pour lui épargner jusqu'au rôle de justicier?

Le Tianek et Madeuc s'étaient levés, ne comprenant rien à la soudaine hésitation de Pierre, effrayés du rire étrange, formidable, qui dilatait la face du jeune homme. Ils eurent un instant le cœur serré d'une cruelle inquiétude. Était-il devenu fou?

Leur crainte ne fut pas de longue durée.

Pierre avait saisi le bras de Jean. Sans interrompre son rire d'aliéné, il demanda à ses deux compagnons :

— Savez-vous quel est cet homme?

— Non, répondirent-ils simultanément.

— C'est lui.

Hautfrion, qu'une lame avait recouvert en entier, remontait à la surface. Cette fois, Jean le reconnut.

— Oui, c'est bien lui, murmura-t-il.

Alors Madeuc s'écria :

— Il mériterait qu'on le laissât couler comme un chien. Ce serait justice.

Mais déjà L'Olonnois avait recouvré ses esprits et refoulé l'atroce tentation.

(A suivre.)

Mais, à partir de cette époque, on ignore ce qu'il est devenu; ses parents, qui habitent Nantes, n'ont jamais eu de ses nouvelles.

C'était un officier estimé, plein d'entrain et paraissant aimer le service militaire. Il se livrait beaucoup au jeu; il devait même à ses camarades des sommes assez importantes qu'il avait perdues et qu'il ne pouvait rembourser.

C'est à ce motif que l'on attribue sa désertion.

Deckert est donc accusé de s'être absenté illégalement de son corps depuis plus de trois mois.

Deux témoins sont entendus.

M. Attuyt, commissaire du gouvernement, après avoir rappelé que Deckert a été l'un des témoins à charge lors de l'affaire du sous-lieutenant Crousse, accusé de vol, affaire dont les débats solennels auraient dû lui servir d'exemple, demande au Conseil une application sévère de la loi.

Le Conseil condamne, par défaut, Deckert, à la peine d'un an de prison et à la destitution militaire.

#### LE COURS DES POMMES EN NORMANDIE

Dimanche dernier, au marché aux pommes de la place Diane, à Bolbec, les pommes étaient vendues 2 fr. 40 à 2 fr. 60 le demi-hectolitre.

Sur 64 hectolitres de pommes apportés, mardi, à Rouen, 46 hectolitres ont été vendus à raison de 7 fr. à 7 fr. 50 l'hectolitre (y compris les droits du Trésor et ceux de la ville, de 4 fr. 49 par hectolitre).

Dans le pays de Bray, le cours est de 2 fr. 50 à 2 fr. 60 la rasière.

A Envermeu, samedi dernier, les pommes ont été vendues de 2 fr. 25 à 2 fr. 60 le demi-hectolitre.

#### UNE STATUE DE DUGUESCLIN

On écrit de Dinan :

« Le Conseil municipal de Dinan a décidé de remplacer la statue en plâtre de Duguesclin, érigée sur la place principale de la ville, par une statue en bronze dont l'exécution serait confiée à notre compatriote M. Caravaniez, qui a déjà fait pour le monument du Comte de Chambord, à Sainte-Anne-d'Auray, une fort belle statue du grand connétable. Le bronze serait demandé à l'Etat. Un crédit voté par la ville de Dinan et des souscriptions permettraient de réaliser ce projet. Duguesclin est né dans l'arrondissement de Dinan, près de Broons. »

#### DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES DANS LES ALLÉES

Pour détruire les mauvaises herbes dans les allées, on emploie divers moyens :

1. L'acide sulfurique, solution à 4 gramme par litre; faire le mélange avec les précautions nécessaires et ne se servir que de vases en terre, en bois, en verre ou en cuivre.

2. Le soufre, la chaux et l'eau de lessive. Faire bouillir dans une chaudière en fer 60 litres d'eau de lessive avec 2 kilogr. de soufre en poudre et 6 kilogr. de chaux. Arroser avec ce mélange additionné de deux fois son volume d'eau.

3. Le sel. Eau salée à raison de 4 kilogr. de sel pour 4 ou 5 mètres carrés. Le succès plus ou moins durable de ces opérations dépend des années plus ou moins pluvieuses.

#### Théâtre de Saumur

LA FILLE DE M<sup>me</sup> ANGOT. — LES MISÉRABLES

La Fille de M<sup>me</sup> Angot a retrouvé lundi sur notre scène le succès des premiers jours. Les airs si souvent ressassés à nos oreilles n'ont pas vieillis, et on a écouté avec le même intérêt, applaudi avec le même entrain cette musique si fraîche et si gaie qui, sans trop exagérer, a maintenant fait le tour du monde, quasi comme M<sup>me</sup> Angot.

Cette opérette a été parfaitement chantée par M<sup>me</sup> Gréteaux, qui donne avec cela à Clairette une grâce et une allure particulières; naturellement, il lui a fallu bisser l'air « Jadis les rois ».

M<sup>me</sup> Detaille, bien que chantant agréablement, n'a pas ce je ne sais quoi pour faire une Lange irréprochable. Son costume, entre autre, manquait un peu de Directoire. Quant à M<sup>me</sup> Lelong (Amaranthe), c'est au milieu d'applaudissements enthousiastes qu'elle a terminé la fameuse chanson : « Marchande de marée ». MM. Gréteaux (Ange Pitou), Jullien (Pomponnet), Vienne (Larivaudière) ont rivalisé d'entrain et obtenu un franc succès.

Dumaine, Taillade, Lacressonnière, voilà une trinité d'artistes qu'on n'a pas eu souvent l'occasion, même à Paris, d'entendre ensemble. Nous avons cette chance jeudi dernier à Saumur.

Ces trois célèbres comédiens, avant de quitter complètement la scène, ont voulu parcourir les principales villes de la province et faire connaître, dans une œuvre admirable, leur talent que quarante années de succès n'ont pas amoindri.

Qui ne connaît cette œuvre puissante de Victor Hugo, *Les Misérables*, où l'immortel auteur des *Orientales* a profondément tracé jusqu'au bout l'homme pouvait souffrir, et jusqu'au bout sa bonté pouvait s'étendre!

Il était impossible de faire dérouler en entier sur une scène de théâtre les péripéties sans nombre de cet ouvrage immense. Aussi n'assistons-nous qu'à la première partie de l'œuvre, et encore très écourtée. La pièce se termine au moment où Jean Valjean, après s'être fait connaître aux juges d'Arras, fuit avec Cosette et arrive au mur de l'enclos de Picpus, qu'il escalade. Après les quelques mots de la reconnaissance avec Fauchelevent, Jean Valjean et Cosette sont sauvés, et la toile tombe.

Aussi bien dans le forçat Jean Valjean que dans l'honnête M. Madeleine, Dumaine est admirable de naturel. Dans le tableau : *Une tempête sous un crâne*, la salle entière était sous le charme d'une émotion indéfinie. Le grand artiste a été couvert d'applaudissements et rappelé plusieurs fois.

Taillade remplissait le rôle de l'inspecteur Javert. En voilà une vraie figure en « lame de couteau »; son regard jette le frisson et vous fait croire coupable de quelque délit. Pour arriver à se faire de pareilles têtes, il a fallu à Taillade, non seulement un don de nature, mais encore des études très approfondies. Le talent de cet artiste est prodigieux, et ses nombreuses créations l'attestent.

Lacressonnière également est un artiste de premier rang. Il donne bien à cette figure de M<sup>re</sup> Myriel la douceur évangélique tracée par Victor Hugo. Comme il fait couler de douces larmes quand l'évêque dit au forçat : « Que cet argent te serve à devenir honnête homme ». Il n'y a qu'un Lacressonnière pour dire d'une telle façon de si belles paroles. Le succès de cet artiste a été immense.

Dans cette troupe merveilleuse, les dames occupent également une fort bonne place. M<sup>me</sup> Maljean, dans *Fantine*, a été très touchante, et M<sup>me</sup> Lacressonnière fait une sœur Simplice admirable. Le triste personnage de la Thénardier était fort bien rendu par M<sup>me</sup> Rispal. Le rôle de la petite Cosette a été joué par une petite fille de 8 ans, M<sup>lle</sup> Patoux, qui promet pour l'avenir. Tous les autres rôles sont très bien tenus par des artistes parisiens choisis avec soin pour interpréter dignement cette grande œuvre à côté des maîtres de la scène française.

On se souviendra longtemps à Saumur de cette soirée; et les heureux — en très grand nombre, la salle était littéralement comble — pourront se dire qu'ils ont eu la bonne fortune de voir et d'entendre ensemble trois hommes qui ont véritablement fait courir tout Paris : Dumaine, Taillade et Lacressonnière.

NEMO.

La pièce a été jouée très promptement. Les entr'actes étaient tellement courts, qu'à onze heures la représentation était terminée. Cela tenait aussi, paraît-il, à ce que Dumaine, ayant reçu dans la soirée un télégramme lui annonçant la mort de sa sœur, voulait prendre le train qui part de Saumur à 11 heures 55.

Lundi, au lieu de *Mignon*, la troupe d'opéra nous donnera la *Fille du Régiment* et *Niniche*.

#### Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 17 Novembre 1890

### LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, de MM. Saint-Georges et Bayard, musique de DONIZETTI.

### NINICHE

Vaudeville en 3 actes, de MM. Hennequin et Millaud, musique de BOULARD.

Ordre : 1. LA FILLE ; 2. NINICHE.

Pouancé (Maine-et-Loire), le 6 juillet 1890. — Je suis heureuse de vous annoncer qu'un seul flacon de Baume Victor m'a complètement guérie de mes douleurs. Depuis 34 ans, je souffrais d'un rhumatisme articulaire qui me clouait au lit chaque année pendant 3 à 4 semaines; dernièrement les douleurs m'avaient pris tout le côté gauche; jour et nuit je criais miséricorde. Dès la première friction avec le Baume Victor, j'ai été soulagée, j'éprouvais une douce chaleur qui me faisait beaucoup de bien, et ma complète guérison n'a demandé que 3 ou 4 jours. Je vous autorise de tout mon cœur à publier ma guérison. (Sig. lég.) M<sup>me</sup> MIGNOT. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

La constipation étant la cause de beaucoup de maladies chroniques, il est urgent, dès qu'on en ressent les premières atteintes, de faire usage des Pilules Suisses qui guérissent rapidement et sûrement.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel.....le paquet	70
— Génie extra.....	85
— Double pression.....	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé).....	1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogram., 90 c.  
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

#### LE GRESHAM

ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE  
RENTES VIAGERES  
Payables sans frais aux taux de 8, 12, 15, 17%, suivant l'âge  
Prospectus et renseignements gratuits et francs.  
à Paris, dans les immeubles de la C<sup>ie</sup> 30, Rue de Provence  
ou dans les départements chez MM. les Agents de la C<sup>ie</sup>.

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

#### LE LAPIN

MÉDAILLE

D'OR

PAPIER

CIGARETTES

EXTRA-SUPÉRIEUR

C. DUC

PLAGE BELLECOUR, 15, LYON

PARIS - LYON - ANVERS

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAINEMENT

GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE

et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang — Consulter M. N. les Médecins.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A VENDRE PETITE CLOSERIE**

Sise à la Rompire, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Comprenant : maison d'habitation et d'exploitation, avec 55 ares de terrain nature de jardin allié de vigne et d'arbres fruitiers.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, à Saumur, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (852)

Etude de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après le décès de M<sup>me</sup> veuve AUBRY-LE DAUPHIN, à Bourgueil, rue de Tours.

Le DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1890, à 1 heure de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire,

On vendra :

Literie, divers meubles anciens et modernes en acajou, marquetterie et vieux chêne, secrétaires, volaires, canapés, fauteuils, buffets, chiffonniers, armoires, bureaux, buffets, commodes, pendules, cinq montres or et argent, deux kilogrammes d'argenterie, Et quantité d'autres objets.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

**MAISON A LOUER**

En totalité ou par parties

Rue Gambetta

Comprenant, au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine ; au 1<sup>er</sup> étage, cinq chambres ; au second étage, quatre chambres ; cave, grenier, écurie à 3 chevaux et remise à 4 voitures.

S'adresser à M. LECOINDRE, rue Gambetta. (846)

**A Louer présentement MAISON**

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 42.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

**PILULES BEECHAM**

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosité, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en REGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulagée en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies. Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 f. 50.

Etude de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

**A VENDRE**

En totalité ou par lots

**LA TERRE DE BENAIS**

Située communes de Benais, Bourgueil, Restigné & Continvoir (Indre-et-Loire).

Comprenant :

**CHATEAU** nouvellement restauré, sis au milieu d'un parc de dix hectares, parfaitement dessiné, arbres séculaires, eau, servitudes nombreuses, orangerie,

La **FORÊT** de BENAIS, à deux kilomètres, percée d'allées pour l'exploitation et la chasse,

Et la **TERRE** de SAINT-GILLES, ferme et bois, à quatre kilomètres.

Le tout contenant 538 hectares.

S'adresser à M. GALBRUN, ancien notaire, maire de Genes (Maine-et-Loire), et à M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (831)

**A VENDRE COUPES DE BOIS**

Situés sur la terre de Brézé, Station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire)

Ces coupes sont à exploiter en 1890 et 1891. — Ensemble 60 hectares 73 ares 82 centiares.

Les bois du Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

EXERCICE 1890-1891

Coupe des semis d'Asnières

174 anciens. — 207 modernes. — 250 cadets. — 152 balivettes.

Coupe des Bois-des-Loges.

34 anciens. — 53 modernes. — 158 cadets. — 97 balivettes.

Coupe de la Fosse-de-Bournée.

132 anciens. — 198 modernes. 377 cadets. — 901 balivettes.

EXERCICE 1891-1892

La Petite-Coupe-d'Asnières

61 anciens. — 132 modernes. — 322 cadets. — 209 balivettes.

La Coupe de la Charbonnière

94 anciens. — 123 modernes. — 374 cadets. — 238 balivettes.

Coupe de la Bouchardière

15 anciens. — 14 modernes. — 36 cadets. — 236 balivettes.

Coupe du Petit-Bois-Semé-de-la-Bouchardière

15 anciens. — 14 modernes. — 36 cadets. — 21 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés ; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les coupes comprises dans l'exercice 1890-91.

S'adresser, pour renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la terre de Brézé. (774)

**ON DEMANDE** une **Apprentie couturière.** S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Ecole d'Application de Cavalerie

**Adjudication DES FUMIERS**

ET DES

**DÉPOUILLES DE CHEVAUX**

A provenir de l'Ecole de cavalerie

Du 1<sup>er</sup> Janvier 1891 au 31 Décembre inclus de la même année.

Le LUNDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1889, à une heure du soir, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication distincte, sur soumissions timbrées et cachetées, des fumeurs et des dépouilles de chevaux à provenir de l'Ecole de cavalerie, pendant l'année 1891.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux du Trésorier de l'Ecole de cavalerie, à Saumur, où le public sera admis à en prendre connaissance tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et jours de fête exceptés. (832)

**A Vendre ou à Louer UNE JOLIE VILLA**

Située route du château de Launay, commune de Villebriant, à deux kilomètres de la gare de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> POISSON, qui l'habite.

**A LOUER**

**MAISON ET MAGASIN**

Rue Nationale,

Comprenant : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE FOIN**

première et deuxième qualité. S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (894)

**MANUFACTURE DE PIANOS & HARMONIUMS**

**Lépiciet et Grolleau**

Rue de Montreuil, 119, Paris 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS 12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums LÉPICIER** (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépiciet et Grolleau, sera à Saumur lundi prochain.

**ON DEMANDE** un homme sérieux, marié ou célibataire, pour surveiller une grande propriété dans le département. Appointements, 225 fr. par mois, logé, chauffé et droit de chasse. Ecrire ou s'adresser à M. H. MÈES, rue Rochebrune, 16, Paris. Joindre un timbre pour réponse. (854)

**UNE DAME SEULE** demande **UNE DOMESTIQUE** de 20 à 30 ans, ayant de bons renseignements à donner. (827)

M<sup>e</sup> MARCOMBRE Huissier à Saumur, demande un **petit Clerc.**

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n<sup>o</sup> 21 bis, (779)

**JEUNE HOMME** disposant de quelques heures demande à faire des **écritures.** S'adresser au bureau du journal.

**Pépinières du Sud-Ouest VIGNES AMÉRICAINES**

Authenticité, fraîcheur et dimensions garanties. Adresse postale et télégraphique : **CARRIÈRE, Royan (Charente-Inférieure)**

**Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE**

LE

**Guignolet Combiert**

2 fr. 35 le litre 2 fr. 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

**ÉPICERIE PARISIENNE**

RUE d'ORLÈANS, 33, et RUE DACIER, 33

**IMBERT ET FILS**

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. . . . . 1.65  
— Poulain, — 2 fr. — . . . . . 1.70  
— du Planteur, — 2 fr. — . . . . . 1.70  
— C<sup>ie</sup> Coloniale, — 2 fr. 50 — . . . . . 2.20  
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes. . . . . 1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguesbelle.

**CHOCOLATS IMBERT**

N<sup>o</sup> 1, bonne qualité, 1/2kil. 4.20 | N<sup>o</sup> 4 — supérieur, — 4.80  
N<sup>o</sup> 2, santé surfin, — 4.50 | N<sup>o</sup> 5 double vanille, — 2.10  
N<sup>o</sup> 3 vanillé (recommandé) — 4.60 | Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

**LEON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

**Prix Modérés**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		VALEURS ÉTRANGÈRES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0 . . . . .	94 82	Banque de France . . . . .	4350 —	Nord . . . . .	4863 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	382 —	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	393 —
3 0/0 amortissable . . . . .	95 80	Banque d'Escompte . . . . .	580 —	Orléans . . . . .	1495 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	465 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	25 50
4 1/2 1883 . . . . .	104 95	Comptoir national d'Escompte . . . . .	630 —	Ouest . . . . .	1020 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	464 75	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	21 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier . . . . .	4297 50	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1470 —	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	462 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série . . . . .	99 —
Oblig. 1855-60 3 0/0 . . . . .	545 —	Crédit Industriel et Commercial . . . . .	635 —	Canal de Panama . . . . .	34 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	416 —	— obligations à lots . . . . .	603 50
— 1865 4 0/0 . . . . .	538 —	Crédit Mobilier . . . . .	810 —	— Suez . . . . .	2402 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	459 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0 . . . . .	411 50	Crédit Lyonnais . . . . .	438 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0 . . . . .	409 —	Dépôts et Comptes courants . . . . .	595 —	Antrichien 4 0/0 or . . . . .	95 40	Est 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	447 —	Emprunt russe 1862 5 0/0 . . . . .	99 —
— 1875 4 0/0 . . . . .	531 —	Société Générale . . . . .	500 —	Dette d'Égypte 6 0/0 . . . . .	483 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 . . . . .	447 —	— 1889 4 0/0 . . . . .	18 70
— 1876 4 0/0 . . . . .	531 —	Est . . . . .	882 50	Extérieur 4 0/0 . . . . .	77 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 . . . . .	446 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série . . . . .	—
— 1886 3 0/0 . . . . .	408 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1490 —	Hongrie 4 0/0 or . . . . .	91 10	Nord 3 0/0 r. à 500 . . . . .	454 —	— 2 <sup>e</sup> . . . . .	—
Bons de liquidation . . . . .	526 —	Midi . . . . .	1325 —	Italie 5 0/0 . . . . .	93 65	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	448 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	505 —
				Portugal 4 1/2 1888 . . . . .	450 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	445 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,